



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE MEDITERRANEE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

APPEL A CANDIDATURE

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue – le Président délégué de la Ligue – le Président de chacun des Districts de la Ligue – un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres – un délégué par tranche de 50 000 licences (soit deux postes à pourvoir au sein de la Ligue Méditerranée).

Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité de Direction de la Ligue, les représentants des clubs se réunissent dans le cadre de l'Assemblée générale de la Ligue afin de déléguer la délégation susmentionnée représentant les clubs à statut amateur de la Ligue appelée à siéger à l'Assemblée Fédérale. Par exception, le délégué par tranche de 50 000 licences est élu pour un mandat d'une saison.

L'élection des délégués par tranche de 50 000 licences pour la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2022.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 10 mai 2022 au 26 mai 2022, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Ligue Méditerranée de Football
Commission de Surveillance des Opérations Electorales
Europôle de l'Arbois – 390 Rue Denis PAPIN
CS 40461 – 13 592 AIX EN PROVENCE – CEDEX 3

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6 et 7 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.



ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE MEDITERRANEE POUR L'ASSEMBLEE FEDERALE

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2022

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 26 mai à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de Délégué par tranche de 50 000 licences, (*deux postes à pourvoir*)

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet

- . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,

- . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.